

Colère...

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 9 septembre 1934

On pourra trouver, ailleurs dans ce numéro d'Al-Wadi, un résumé de l'article que La Bourse a consacré à la position du cabinet à l'égard de la presse, et à la nouvelle restriction qu'il tente, ou avait tenté, de lui imposer.

Il ne fait aucun doute que notre ami Monsieur de Lomois a fait preuve à la fois de franchise et de sincérité dans les observations qu'il a soulevées au sujet de cette législation — législation que nous ne savons plus s'il faut attendre, parce que le cabinet demeure déterminé à la poursuivre, ou ne plus attendre, parce que le cabinet y a entièrement renoncé.

Un écrivain peut se tromper, un écrivain peut avoir raison ; un écrivain peut réussir à vous satisfaire, ou peut y échouer — rien de tout cela ne saurait lui être reproché. Ce qui peut lui être reproché, c'est de recourir délibérément à l'ambiguïté quand la franchise s'impose, et de s'enfoncer dans la ruse quand la sincérité s'impose. Et nul adversaire de Monsieur de Lomois ne saurait douter qu'il fut franc et sincère dans cet article qu'il a écrit avant-hier. On ne saurait reprocher à un étranger de se soucier des capitulations ; ce qu'on peut reprocher, c'est à un Égyptien d'accepter de lui ce souci, ou de se satisfaire de ce qu'il veut — à savoir le maintien des capitulations. Car un étranger est, après tout, un être humain, qui recherche son propre avantage et lutte pour l'obtenir ; et les capitulations sont, sans nul doute, avantageuses pour les étrangers, de sorte qu'il n'y a rien d'étrange à ce qu'ils souhaitent les conserver, et les préserver aussi longtemps qu'ils le pourront. Ce qui serait étrange, ce serait qu'ils y renoncent de leur plein gré, sans y être contraints, que ce soit par une pression morale ou matérielle — et il revient aux seuls Égyptiens d'en persuader les étrangers, ou de les contraindre à renoncer aux capitulations. Ce que Monsieur de Lomois a dit des capitulations dans cet article est parfaitement naturel et sans surprise, on n'attendrait rien d'autre de tout étranger, si attaché soit-il à l'Égypte ; c'est, de toute façon, simplement ce que les étrangers ont toujours dit, et diront toujours — il n'y a là rien de nouveau qui mérite qu'on s'y arrête ou qu'on le conteste maintenant.

Mais les journaux favorables au gouvernement — et particulièrement ce journal du matin de langue française qui se nomme

lui-même La Liberté, et qui exprime, dans une langue ou une autre, les principes d'un parti participant au pouvoir, le Parti de l'Union — se sont montrés fort irrités de cet article, et ont déchaîné contre son auteur une guerre acharnée. Pour cette seule raison que l'auteur de cet article n'aime pas voir, ni pour lui-même et ses collègues étrangers, ni pour les Égyptiens non plus, quiconque privé de la liberté de critique, et écarté de ce qui est permis à tous les hommes, dans tout pays civilisé de la terre, chez tout peuple cultivé.

Dieu sait que je suis parmi ceux qui tiennent le plus à ce que les étrangers ne détiennent aucun avantage sur les Égyptiens en quoi que ce soit, parmi les plus opposés à un tel avantage, parmi les plus résolus à le combattre et à en soulever les autres contre lui, parmi ceux qui désirent le plus — et sont même les plus convaincus — que les étrangers résidant dans un pays quelconque doivent se soumettre à ses lois et s'incliner devant son autorité, sans réserve, sans embarras et sans résistance.

Et pourtant, nous ne pouvons demander aux étrangers d'accepter l'injustice avec docilité, ni de se soumettre à l'abaissement de bon gré, ni leur dire : annulez votre esprit, mettez de côté votre humanité, et devenez un troupeau qu'on mène où bon nous semble, et répondez-nous à contrecœur quand nous vous appelons. Nous ne pouvons demander cela aux étrangers, parce que nous le détestons pour nous-mêmes ; nous ne voulons pas que les étrangers détiennent quelque avantage sur nous, mais nous ne voulons pas non plus qu'ils soient réduits à l'abjection — nous voulons, au contraire, nous placer sur un pied d'égalité avec eux, dans la justice et l'équité, à l'ombre d'un ordre sain et de lois dignes de l'humanité. Il n'est ni juste, ni équitable, ni honorable de notre part de dire aux étrangers : dix d'entre nous veulent exercer sur nous un pouvoir arbitraire, et nous soumettre à ce qu'aucun peuple cultivé et civilisé n'accepterait jamais — soyez donc comme nous, supportez les mêmes maux que nous supportons, et exposez-vous à la même misère à laquelle nous sommes exposés. Nous savons parfaitement que vous êtes capables de vous prémunir contre l'injustice et de vous protéger de la misère, mais la courtoisie exige de vous que vous deveniez abjects vous aussi, simplement parce que dix d'entre nous veulent que nous le devenions... Il n'est ni juste, ni équitable, ni honorable de demander cela aux étrangers. Ce qui est juste, équitable et honorable, c'est de dire à nos propres ministres : ne nous lésez pas, ne dépassez pas les bornes avec nous — car si vous le faites, vous aurez creusé un fossé entre vos propres concitoyens et les étrangers qui vivent parmi eux, et montré vos concitoyens sous un

jour indigne de la dignité humaine. Ce qui est juste, équitable et honorable, c'est de dire aux ministres : ne faites pas cela — car, en vertu de votre qualité d'Égyptiens, et du droit que vous confère la confiance placée en vous pour les intérêts et les droits du peuple, vous devez vous employer avec zèle à l'abolition des capitulations, et rien ne pourrait moins vous aider à abolir les capitulations que de légiférer des lois injustes, d'imposer des jugements sévères, ou de traiter les gens de manières que la civilisation condamne et que le progrès moderne rejette. De telles choses ne feraient que rendre les étrangers plus attachés encore aux capitulations et à leur maintien, et plus sceptiques encore quant à la préparation de l'Égypte à cette vie libre dont jouissent les nations lorsqu'elles se tiennent elles-mêmes, ainsi que leurs propres ministres, en haute estime — et se trouvent par là même, naturellement, tenues en haute estime par les autres nations et les autres peuples à leur tour. S'il doit y avoir un blâme, il ne devrait pas retomber sur les étrangers pour avoir refusé d'être des esclaves, ou pour avoir refusé d'être des instruments — et pour avoir refusé de vivre dans un pays dont le propre peuple est censé garder le silence, se taire, annuler son propre esprit, et étouffer la voix de la conscience.

Dites à n'importe quel Européen que certaines gens veulent enchaîner les historiens, et qu'ils entendent vous lier de cette même chaîne — son âme s'insurgera, sa conscience s'indignera, et il vous dira franchement : il n'y a nulle voie possible vers cela. Et si vous le lui reprochez, ou le lui contestez, alors vous êtes un homme qui rejette la culture, la civilisation et le progrès, et qui ne se contente pas d'accepter l'abaissement pour lui-même, mais veut y voir les autres partager avec lui.

Ce qui semble, en réalité, avoir irrité les partisans du gouvernement dans l'article de Monsieur de Lomois, ce n'est pas son rejet de cette injustice, sa dénonciation de cette législation, ni son opposition à son application aux Européens — c'est plutôt d'avoir consigné un fait incontestable : à savoir que notre cabinet, s'il veut véritablement gouverner l'Égypte à la manière d'Hitler, s'armant du pouvoir d'un dictateur et imposant à la liberté toutes les restrictions qu'il lui plaira, doit d'abord, avant toute chose, être assuré que le peuple égyptien le soutient, ou que la majorité du peuple égyptien le soutient, tout comme les Allemands soutiennent leur chef, Hitler.

Car Hitler consulte le peuple allemand de temps à autre, et ne lui impose rien avant qu'il n'ait été démontré, à la satisfaction de tous, que

les Allemands le soutiennent et approuvent sa conduite. Et nous croyons que notre cabinet, quels que soient ses efforts, quelque peine qu'il se donne, ne pourra jamais dire au public que le peuple égyptien le soutient, ou que la majorité du peuple le soutient, ou que la moitié du peuple le soutient, ou même qu'un seul million du peuple le soutient. Il en est aussi éloigné qu'on puisse l'imaginer — et il n'a donc nullement le droit de gouverner ce peuple à la manière d'Hitler, ou de Mussolini.

Voilà, croyons-nous, ce qui a réellement irrité les partisans du gouvernement dans l'article de La Bourse. Mais quelle est la faute de La Bourse, si telle est simplement la vérité ? Et si tout, en Égypte, indique que le peuple ne soutient ni n'assiste le cabinet, et n'approuve pas sa politique ? Les partisans du gouvernement veulent-ils appliquer à La Bourse ce nouveau régime avant même qu'il ne soit promulgué, et la contraindre à se mentir à elle-même et au public, à se dire à elle-même et à dire à tous que le peuple soutient le cabinet et lui apporte son appui, alors qu'elle sait parfaitement qu'il n'en est rien ? Ne serait-il pas plus sage, pour les partisans du gouvernement, d'attendre que cette loi en préparation soit promulguée et appliquée aux étrangers, et de ne demander qu'alors, une fois cela accompli, à La Bourse, et aux autres journaux, de dire ce qu'eux-mêmes veulent qu'on dise — plutôt que ce que ces journaux croient réellement ?

Il y a, en tout cela, des leçons et des avertissements pour le cabinet, s'il veut bien en tirer la leçon et en tenir compte. Il s'épargnerait alors ce lourd fardeau, épargnerait à l'Égypte ces scandales sans fin, et préserverait la dignité égyptienne de ce que les étrangers disent aux Égyptiens : nous vous plaignons, et nous compatissons avec vous pour les lois qu'on vous impose — mais nous-mêmes ne nous soumettrons jamais à ces lois qui sont les vôtres, et n'accepterons jamais l'abaissement pour nous-mêmes, que vous l'ayez accepté de bon gré ou qu'on vous y ait contraints.